

Commune de SAINT-FLOUR-L'ÉTANG - Département du PUY DE DÔME

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du dimanche 23 mai 2020

**PRÉSENTS :** Didier ROMEUF, Christophe DOS SANTOS, André LEFEBVRE, Joëlle MYE, Magali DUGAND, Fabienne ROUSSEAU, Florent BEIGNON, Maxime RODARIE, Daniel CRAMER, Serge DURAND.

**ABSENTE :** Valérie PACALET.

**POUVOIR :** Valérie PACALET à Joëlle MYE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Maxime RODARIE.

**ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

**FEUILLE DE PROCLAMATION**

annexée au procès-verbal de l'élection

**NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS**

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Suffrages obtenus par le candidat
M. ....	ROMEUF Didier .....	23/10/1956 .....	120 .....
M .....	DOS SANTOS Christophe .....	02/05/1983 .....	114 .....
M .....	LEFEBVRE André .....	25/08/1955 .....	123 .....
Mme .....	MYE Joëlle .....	31/05/1962 .....	113 .....
Mme .....	DUGAND Magali .....	20/03/1984 .....	128 .....
Mme .....	ROUSSEAU Fabienne .....	11/09/1966 .....	127 .....
M .....	BEIGNON Florent .....	08/09/1975 .....	126 .....
M. ....	RODARIE Maxime .....	09/05/1987 .....	126 .....
M .....	CRAMER Daniel .....	07/11/1949 .....	121 .....
Mme .....	PACALET Valérie .....	28/05/1972 .....	117 .....
M .....	DURAND Serge .....	03/02/1956 .....	108 .....

**OBJET : 21-2020 NOMBRE DES ADJOINTS**

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de SAINT-FLOUR-L'ÉTANG étant de onze, le nombre des adjoints au Maire ne peut dépasser trois.

Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer trois postes d'adjoints au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de créer **trois** postes d'adjoints au Maire.

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces trois adjoints au Maire.

**OBJET : 22-2020 FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FLOUR-L'ÉTANG,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 ;

Vu la demande formulée par Monsieur le Maire visant à réduire son indemnité de fonction et celles de ses adjoints à un taux inférieur à celui défini par l'article L. 2123-23 du Code précité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux suivant : **18.62 %** (taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**Article 2.** Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-24 et L. 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

☞ 1<sup>er</sup> , 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> adjoints : **7.22 %**.

**Article 3.** - Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6531 du budget communal.

**Article 4.** – Signale que ces indemnités seront versées à compter du 23 mai 2020.

**Article 5.** Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes pour les Communes dont la population est inférieure à 500 habitants est annexé à la présente délibération en application de l'article L. 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Tableau récapitulatif des indemnités de fonction**

Conseil Municipal de la commune de SAINT-FLOUR-L'ÉTANG

Annexe à la délibération n° 22-2020 du 23 mai 2020

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2123-20-1 ;

Indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal :

	<b>Taux</b>	<b>Montant mensuel de l'indemnité (en euros) *</b>
Maire	18.62	724.21
1 <sup>er</sup> adjoint	7.22	280.81
2 <sup>e</sup> adjoint	7.22	280.81
3 <sup>e</sup> adjoint	7.22	280.81

Montant total des indemnités allouées : 18 800 euros.

Montant de l'enveloppe indemnitaire globale inscrite au BP 2020 : 20 000 euros.

**OBJET : 23-2020 DÉSIGNATION DES MEMBRES DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020 et à l'élection du Maire et des Adjointes du 18 mai 2020, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner les membres pour les différentes commissions municipales de la Commune de Saint-Flour- l'Étang.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents désigne les membres suivants :

<b>Intitulé de la Commission</b>	<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres Suppléants</b>
<b><u>Affaires Scolaires</u></b>	Didier ROMEUF, Maire Joëlle MYE, Le Clos Magali DUGAND, La Roche	Maxime RODARIE, La Chassagne Dominique POMMIER, Le Bourg
<b><u>Bâtiments communaux et petit patrimoine</u></b>	Didier ROMEUF, Maire André LEFEBVRE, Chavaroche Maxime RODARIE, La Chassagne	Serge DURAND, La Chassagne

<b><u>Budget</u></b>	Didier ROMEUF, Maire Serge DURAND La Chassagne Joëlle MYE, Le Clos	André LEFEBVRE, Chavaroche Christophe DOS SANTOS, Le Clos
<b><u>Espaces Verts et Environnement</u></b>	Didier ROMEUF, Maire André LEFEBVRE, Chavaroche Magali DUGAND, La Roche	Tony GARON, Le Clos Nathalie GARON, Le Clos Annie MYE, Le Clos Alain DURAND, La Chassagne Christian DAURAT, Le Bourg Chantal BIDEL, Chavaroche Patrick PACALET, Le Bourg Éric WEATERS, La Roche
<b><u>Voirie, Assainissement, Urbanisme</u></b>	Didier ROMEUF, Maire Christophe DOS SANTOS, Le Clos Maxime RODARIE, La Chassagne Daniel CRAMER, Le Chassaing	Serge DURAND, La Chassagne André LEFEBVRE, Chavaroche Mathias BILISARI, Le Fau Philippe MYE, Le Nugier Romain MYE, Le Clos Jean-François PERRUFFEL, Le Clos Gérard CHAMBADE, Le Redigoux
<b><u>Ouverture des Plis</u></b>	Didier ROMEUF, Maire Joëlle MYE, Le Clos André LEFEBVRE, Chavaroche Christophe DOS SANTOS, Le Clos	Serge DURAND, La Chassagne
<b><u>Salle des fêtes</u></b>	Didier ROMEUF, Maire, Valérie PACALET, Le Bourg Magali DUGAND, La Roche	
<b><u>Bibliothèque</u></b>	Didier ROMEUF, Maire Daniel CRAMER, Le Chassaing André LEFEBVRE, Chavaroche	Martine CRAMER, Le Chassaing Agnès D'AGOSTINO, Chavaroche Marie-Thérèse LOMBARDY, Les Bessières Colette LEFEBVRE, Chavaroche Chantal BIDEL, Chavaroche
<b><u>Commission du C.C.A.S</u></b>	Didier ROMEUF, Maire Joëlle MYE, Le Clos Valérie PACALET, Le Bourg	Agnès d'AGOSTINO, Chavaroche Marie-Thérèse LOMBARDY, Les Bessières Vanessa BILISSARI, Le Fau Serge DURAND, La Chassagne Anne-Marie BAUDUSSEAU, Le Fraisse Marie-Thérèse MOULIN, la Gonliette
<b><u>Numérique</u></b>	Didier ROMEUF, Maire Fabienne ROUSSEAU, La Combe Florent BEIGNON, Le Clos Maxime RODARIE, La Chassagne	Christophe DOS SANTOS, Le Clos André LEFEBVRE, Chavaroche
<b><u>Communication</u></b>	Didier ROMEUF, Maire Fabienne ROUSSEAU, La Combe Daniel CRAMER, Le Chassaing	Florent BEIGNON, Chavaroche

**OBJET : 24-2020 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SYNDICAT DU COLLÈGE DE SAINT-DIER D'Auvergne**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020 et à l'élection du Maire et des Adjointes du 23 mai 2020, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner les délégués pour représenter la Commune de Saint-Flour-l'Étang auprès du Syndicat du Collège de Saint-Dier d'Auvergne.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des présents désigne les membres suivants :

- Madame Joëlle MYE, Adjointe au Maire, domiciliée : Le Clos.
- Madame Magali DUGAND, domiciliée : La Roche.

**OBJET : 25-2020 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SIVOS DE BILLOM**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020 et à l'élection du Maire et des Adjointes du 23 mai 2020, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner les délégués pour représenter la Commune de Saint-Flour-l'Étang auprès du SIVOS de BILLOM

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des présents désigne les membres suivants :

- Madame Joëlle MYE, Adjointe au Maire, domiciliée : Le Clos.
- Madame Valérie PACALET, domiciliée : Le Bourg.

**OBJET : 26-2020 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DE L'EPF SMAF**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020 et à l'élection du Maire et des Adjointes du 23 mai 2020, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner les délégués pour représenter la Commune de Saint-Flour-l'Étang auprès de l'EPF SMAF.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des présents désigne les membres suivants :

- Monsieur Didier ROMEUF, Maire, domicilié : Le Clos en tant que membre titulaire.
- Madame Fabienne ROUSSEAU, domiciliée : La Combe en tant que membre suppléant.

**OBJET : 27-2020 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020 et à l'élection du Maire et des Adjointes du 23 mai 2020, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner les délégués pour représenter la Commune de Saint-Flour-l'Étang auprès du SIAEP Rive Gauche de la Dore.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des présents désigne les membres suivants :

- Monsieur Christophe DOS SANTOS, Adjoint, domicilié : Le Clos en tant que membre titulaire.
- Madame Magali GRILLE, domiciliée : La Roche en tant que membre suppléant.

**OBJET : 28-2020 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SIEG**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020 et à l'élection du Maire et des Adjointes du 23 mai 2020, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner les délégués pour représenter la Commune de Saint-Flour-l'Étang auprès du SIEG.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des présents désigne les membres suivants :

- Monsieur Christophe DOS SANTOS, Adjoint, domicilié : Le Clos en tant que membre titulaire.
- Monsieur Maxime RODARIE, domicilié : La Chassagne en tant que membre suppléant.

**OBJET : 29-2020 DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT ENEDIS**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020 et à l'élection du Maire et des Adjointes du 23 mai 2020, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner un référent pour représenter la Commune de Saint-Flour-l'Étang auprès d'ENEDIS.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des présents désigne :

- Monsieur Christophe DOS SANTOS, Adjoint, domicilié : Le Clos en tant que référent titulaire.
- Monsieur Maxime RODARIE, domicilié : La Chassagne le remplacera en cas d'indisponibilité.

**OBJET : 30-2020 DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS AMBROISIE**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que depuis juillet 2012, le Préfet a prescrit la destruction obligatoire dans le département, de l'Ambroisie, plante qui se répand avec beaucoup de facilité et dont le pollen très allergisant constitue un risque pour la santé publique.

Afin de juguler avec efficacité sa prolifération, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) a mis en place un comité technique régional de coordination avec les différents partenaires, dont les collectivités locales, et a élaboré un plan d'action qui prévoit notamment la mise en place d'un réseau de « référents ambroisie ». Leurs missions consistent à des actions de terrains (répertoire et gestion des sites, réalisation d'une cartographie communale, surveillance, conseils de prévention, inventaire) et la communication au public concerné.

L'ARS sollicite les communes pour désigner leurs référents en début d'année afin que ceux-ci puissent bénéficier d'une formation et d'un accompagnement de la FREDON (Fédération Régionale Défense contre Organismes Nuisibles) de Lempdes.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020 et à l'élection du Maire et des Adjointes du 23 mai 2020, Monsieur le Maire propose donc de procéder à la désignation d'un ou plusieurs référents Ambroisie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne les personnes ci-après en qualité de référents Ambroisie :**

- Monsieur Didier ROMEUF, Maire domicilié : Le Clos
- Monsieur André LEFEBVRE, Adjoint, domicilié : Chavaroche

Séance levée à 12h30

Le Maire,  
Didier ROMEUF.